

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2025

Convoqué le 12 décembre 2025 le Conseil Municipal de la commune de Riotord s'est réuni en séance publique à Riotord dans la salle du conseil de la mairie, le jeudi 18 décembre 2025 à 20h sous la présidence de M. Guy PEYRARD.

Présents : Michel BERNON, Laurence BALLANDRAUX, Camille CHAPUIS, Mickaël CLUZEL, Romain ROUCHON, Maryline SOUTRENON, Christine TEYSSIER, Pascale VALLET, Pauline VEROT, Hervé VIAL, Céline BADIOU

Excusés : Pauline VEROT (pouvoir donné à Mickaël CLUZEL)

Absents : Dominique BERNON, Lucy BROCHIER, Hubert CELLE.

Secrétaire de Séance

M. le Maire précise qu'il convient pour le Conseil Municipal de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Mme Pascale Vallet, comme secrétaire de séance (décision unanime).

1-Approbation du procès-verbal

M. le Maire, après lecture du procès-verbal, indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2025 ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Approbation du procès-verbal : Abstention : 0-Contre : 0 -Pour : 12

2- Redevance eau potable

M. le Maire donne la parole à Danièle Perrillon afin de nous communiquer les éléments.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a fixé pour 2026 le tarif de la redevance pour consommation d'eau à **0,32 €HT/m³** et le coefficient global de modulation de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est estimé à **0,25/ m³**.

La contrepartie de cette redevance répercutée sur chaque abonné du réseau et reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sert normalement à subventionner les investissements futurs. Il faut savoir que pour le réseau de Clavas la commune de Riotord n'a reçu aucune aide de leur part.

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0 -Pour : 12

3- Convention ADMR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour pallier aux différents arrêts maladie, maternité, accident ou congés annuels au niveau de l'école publique, cantine et entretien des locaux communaux, il convient de signer une convention avec l'ADMR. Pour rappel cette délibération est renouvelée chaque année.

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

4- Maîtrise d'œuvre tranche 5 et travaux suite aux inondations octobre 2024

Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire explique que pour faire les demandes de subventions le Conseil Municipal doit donner son accord sur la maîtrise d'œuvre.

M. le Maire propose L'Atelier de Montrottier architecte et BET- FBI pour la réalisation de cette maîtrise d'œuvre pour « REVITALISATION CENTRE BOURG TRANCHE 5 » de la commune de Riotord, à 8.50 % du montant HT des travaux.

Le choix s'est porté sur ce bureau sachant qu'il suit la commune de Riotord depuis la première tranche et que le taux appliqué est très correct.

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

Travaux suite aux inondations

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit donner son accord à SAS LELA VRD ET BET ROCHARD pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre sur les ouvrages d'arts à reprendre suite aux inondations du 17 octobre 2024 estimées à 550 000 €.

Le montant total de cette maîtrise d'œuvre est de 21 900 € HT soit 26 280 € TTC.

Vote du conseil : Abstention : 0-Contre : 0-Pour : 12

5- Virements de crédits

Monsieur le Maire laisse la parole à Mickaël Cluzel qui présente les réaffectations de crédits des budgets comme suit :

EAU

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 542,00 €	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-47 : AEP SEGUILLE	830,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	830,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	830,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

STATION SERVICE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80221 : Combustibles et carburants	6 009,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 009,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	6 009,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	6 009,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 009,00 €	6 009,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

COMMUNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 379,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 379,00 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 379,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 379,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	7 379,00 €	0,00 €	7 379,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 379,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 379,00 €
D-2313 : Constructions (en cours)	0,00 €	328,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	7 051,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 379,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	450,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	450,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	7 829,00 €	0,00 €	7 829,00 €
Total Général		15 208,00 €		15 208,00 €

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

6- Petites Villes de Demain PVD

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de prolonger le volet ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la convention cadre PVD (Petites Villes de Demain) et cela jusqu'au 31 août 2027 et de prolonger le contrat PVD (Petites Villes de Demain) jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour rappel au sein de Haut Pays du Velay communauté Montfaucon, Dunières et Riotord bénéficient de ce programme PVD et notamment grâce à Marie-Line Vanhille, porteuse de ce projet et qui apporte une technicité dans les dossiers. Par exemple l'opération Signalétique, pour laquelle nous bénéficions de subventions dans le cadre PVD, est co-dirigée par le maître d'œuvre et Marie-Line Vanhille.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0 -Pour : 12

7- Eligibilité ANAH

Monsieur le Maire rappelle que le projet, dans le cadre du programme des Petites Villes de Demain, a été lancé il y a plus de deux ans et qu'un dossier de demande d'éligibilité au dispositif RHI THIRORI a été constitué, accompagné d'une demande de subvention des études complémentaires à mener pour préciser la teneur des travaux à réaliser pour mettre en œuvre cette opération. A cette époque plusieurs îlots avaient été jugés insalubres et celui retenu et concerné par cette délibération est l'îlot de la Calade dont une partie est devenue dangereuse et inhabitable.

Cette nouvelle étape, pour laquelle nous devons prendre une délibération, consiste simplement à demander la subvention sur les études concernant cet îlot de la Calade et, si bien menées, peut au terme du projet permettre à la commune d'obtenir 80 % de subvention. En aucun cas il ne s'agit de voter le lancement du projet mais simplement d'aller plus loin dans la démarche.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0 -Pour : 12

8- Cantine

Monsieur le Maire laisse la parole à Maryline Soutrenon adjointe, qui avec l'aide des secrétaires ont réalisé un audit permettant ainsi de modifier le règlement de la cantine communale. Ces résultats permettent d'introduire de la souplesse dans le règlement et des exceptions bien listées comme suit :

- Les inscriptions à la cantine doivent impérativement être effectuées au plus tard le lundi de la semaine précédant la fréquentation sur le lien « CANTINE » du site de la commune.

- Inscriptions et désinscriptions exceptionnelles

Toute inscription ou désinscription effectuée avant 8h30 pourra être acceptée à titre exceptionnel, sur présentation d'un justificatif, dans les cas suivants :

- maladie de l'enfant ;
- incident de trajet du ou des parents ;
- incident personnel ou professionnel dûment justifié.

En dehors de ces situations, trois modifications (inscription ou désinscription) sans justificatif pourront être acceptées par enfant et par trimestre scolaire, à titre exceptionnel.

Au-delà de ces trois modifications :

- toute désinscription donnera lieu à la facturation du repas ;
- toute inscription entraînera une facturation double du repas

Monsieur le Maire demande d'adopter cet avenant au règlement de la cantine communale qui sera adressé à chaque famille.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

9 – Personnel

Monsieur le Maire laisse la parole à Danièle Perrillon afin de nous expliquer la participation obligatoire des mairies au financement des garanties de protection sociale complémentaire portant sur le risque « santé ».

Il s'agit de valider une convention de participation entre le CDG43 et la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage dont le montant à charge pour la mairie serait de 20 € par mois et par agent. Cette participation financière sera accordée exclusivement aux agents qui souscriront au 1^{er} janvier 2026 au contrat proposé par le CDG43.

A ce jour très peu de nos agents environ 4 ont répondu favorablement pour la simple raison que nombreux bénéficient de la mutuelle de leur conjoint(e). Toutefois ils pourront adhérer à tout moment et les retraités de la mairie pourront bénéficier de cette mutuelle mais sans prise en charge de la mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'adhérer à cette convention sachant que le Centre de Gestion a déjà donné son accord le 9 décembre dernier.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

10 – Ventes de terrains

Reporté

11 – Recensement

M. le Maire laisse la parole à Pascale Vallet, adjointe et secrétaire de séance, afin de présenter ce point.

Pascale Vallet nous explique que la commune doit organiser le recensement qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026 et précise que 3 agents recenseurs ont été recrutés pour l'effectuer : Marie-Claire Beaulaigue, Patricia Soubeyrand et Denise Sagnol. Fanette Serre sera notre coordinateur communal.

Deux demi-journées de formation sont prévues les 5 et 9 janvier 2026 avec une première tournée de reconnaissance entre ces deux dates.

Il convient de fixer les indemnités allouées à ces agents et une rémunération des agents recenseurs sur les bases suivantes est proposée :

Feuille de logement	1.35 € l'unité
Bulletin individuel	1.80 € l'unité
Séance de formation	35.00 €/formation
Relevé d'adresse	50.00 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il est essentiel que ce recensement soit bien mené et dans de bonnes conditions sachant que des résultats de celui-ci dépendra le montant de nos dotations permettant à la commune de disposer de ressources financières mais aussi de définir le nombre d'élus, d'identifier certains de nos besoins...

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 12

12 – Désignation d'un élu pour le dépôt et la délivrance d'une autorisation d'urbanisme au nom de M. le Maire
--

Monsieur le Maire se retire de la séance car cette demande d'urbanisme le concerne.

M. Michel Bernon prend la parole, explique qu'il faut nommer un élu pour prendre toutes les décisions relatives à cette demande et propose M. Hervé Vial.

M. Camille Chapuis demande si M. Hervé Vial peut être désigné sachant qu'il est conseiller délégué ce à quoi il lui est répondu qu'il peut l'être. M.Vial ajoute qu'il a déjà, par le passé, signé ce type de documents.

Vote du conseil : Abstention : 0 -Contre : 0-Pour : 11

La secrétaire de séance, Pascale Vallet